



---

Présidence : Suisse

## 1006<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 3 juillet 2014

Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 12 h 45  
Reprise : 15 h 10  
Clôture : 17 h 20

2. Président : Ambassadeur T. Greminger  
M. G. Scheurer  
M<sup>me</sup> A. Rauber Saxer

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue au nouveau Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, M. Michael Georg Link.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE LA HAUTE COMMISSAIRE DES  
NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME,  
M<sup>me</sup> NAVI PILLAY

Président, Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (PC.DEL/777/14), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/795/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/779/14), Fédération de Russie (PC.DEL/810/14), Canada (PC.DEL/799/14 OSCE+), Turquie (PC.DEL/818/14), Ukraine (PC.DEL/805/14 OSCE+), Norvège (PC.DEL/819/14), Géorgie (PC.DEL/804/14 OSCE+), Serbie (PC.DEL/801/14 OSCE+), Arménie, Saint-Siège, Afghanistan (partenaire pour la coopération)

Point 2 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION, PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DU RAPPORT ANNUEL D'ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION DE L'OSCE 2004 POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Président, Secrétaire général (SEC.DOC/1/14), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/796/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/780/14), Fédération de Russie (PC.DEL/811/14), Turquie (PC.DEL/786/14 OSCE+), Canada, Norvège (PC.DEL/820/14), Finlande (PC.DEL/788/14 OSCE+), Afghanistan (partenaire pour la coopération)

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Examiné au titre du point 4 de l'ordre du jour.

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ D'AUDIT

Président, Vérificateur extérieur de l'OSCE, Président du comité d'audit (CIO.GAL/101/14 Restr.), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/792/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/781/14), Fédération de Russie (PC.DEL/812/14)

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013 ET SUR LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1126 (PC.DEC/1126) sur le rapport financier et les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et sur le rapport du Vérificateur extérieur ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Violations persistantes des principes et engagements de l'OSCE par la Fédération de Russie et situation en Ukraine* : Président (CIO.GAL/110/14 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/787/14 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/782/14), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/791/14), Canada (PC.DEL/800/14 OSCE+), Turquie, Allemagne (également au nom de la France) (PC.DEL/822/14 OSCE+)
- b) *Situation en Ukraine et violations persistantes des normes du droit international humanitaire commises dans le cadre des opérations punitives menées dans le sud-est de l'Ukraine* : Fédération de Russie (PC.DEL/789/14), Royaume-Uni, Ukraine
- c) *Libération du défenseur des droits de l'homme A. Bialiatski en Biélorussie* : Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/794/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/785/14), Biélorussie, Fédération de Russie
- d) *Développements législatifs au Kazakhstan* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/783/14), Kazakhstan
- e) *Vingt-huitième cycle des Discussions internationales de Genève ayant eu lieu à Genève (Suisse) les 17 et 18 juin 2014* : Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/793/14), Fédération de Russie (PC.DEL/814/14), Géorgie (PC.DEL/803/14 OSCE+)
- f) *Journée internationale des Nations Unies en soutien aux victimes de la torture, observée le 26 juin 2014* : Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/790/14), Fédération de Russie (PC.DEL/813/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/784/14), Turquie, Président

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT  
EN EXERCICE**

- a) *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2014 tenue à Vienne du 24 au 26 juin 2014* : Président (CIO.GAL/109/14)
- b) *Réunion « l'OSCE mise en scène » prévue à Belgrade du 8 au 10 juillet 2014* : Président (CIO.GAL/109/14)

Point 8 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Point sur les activités de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine* : Secrétaire général (SEC.GAL/112/14 OSCE+)
- b) *Conférence organisée dans le cadre des Journées de la sécurité de l'OSCE de 2014 sur le thème « Renforcement de la sécurité grâce à la diplomatie de l'eau : le rôle de l'OSCE », prévue à Vienne le 8 juillet 2014* : Secrétaire général (SEC.GAL/112/14 OSCE+)

Point 9 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Entretiens entre le Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine et le Ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération, tenus à Madrid le 24 juin 2014* : Espagne (annexe), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/798/14 OSCE+)
- b) *Signature des accords d'association entre l'Union européenne et, respectivement, la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine, le 27 juin 2014* : Ukraine, (PC.DEL/806/14 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/802/14 OSCE+), Moldavie (PC.DEL/809/14), Italie-Union européenne, Turquie
- c) *Soixante-dixième anniversaire de la libération de la Biélorussie* : Biélorussie (PC.DEL/807/14)
- d) *Conférence internationale sur les migrations et l'apatridie, tenue à Achgabat les 23 et 24 juin 2014* : Turkménistan
- e) *Vingt-troisième session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, tenue à Bakou du 28 juin au 2 juillet 2014* : Assemblée parlementaire de l'OSCE, Président
- f) *Manifestation commémorative prévue le 8 juillet 2014 pour marquer le vingtième anniversaire du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* : Autriche

4. Prochaine séance :

Jeudi 10 juillet 2014 à 10 heures, Neuer Saal

---

**1006<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1006 du CP, point 9 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE**

Monsieur le Président,

La délégation de l'Espagne informe le Conseil permanent que le Ministre des affaires étrangères et de la coopération, M. José Manuel García-Margallo, a reçu le 24 juin dernier, au Palais de Santa Cruz, le Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, qui est dans ce pays l'autorité exécutive chargée de veiller au respect des mandats des Accords de paix de Dayton. Il s'agissait de leur première rencontre et aussi de la première visite officielle du Haut Représentant en Espagne.

Au cours de la réunion a été signé l'Accord sur la protection des intérêts du Haut Représentant, de son bureau et de son personnel entre le Royaume d'Espagne et le Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine. Cet accord important renouvelle l'engagement de notre pays en faveur de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Il garantit le respect des privilèges et immunités dont jouissent le Haut Représentant, son bureau, son personnel et ses archives lorsque le bureau fermera conformément aux dispositions de l'annexe 10 des Accords de paix de Dayton.

Lors de cette rencontre, le Haut Représentant a passé en revue avec M. García-Margallo les principaux thèmes de l'actualité socio-économique et politique en Bosnie-Herzégovine. M. García-Margallo a souligné que l'Espagne était présente dans ce pays depuis le début du conflit à travers à la fois l'envoi de troupes pour la pacification du territoire et une collaboration active à la reconstruction et à la stabilisation du pays.

L'Espagne, a déclaré M. García-Margallo, se félicite des efforts déployés par le Bureau du Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine. Le Ministre a rappelé en outre à M. Inzko qu'il pouvait continuer à compter sur le soutien de l'Espagne pour s'attaquer aux importantes réformes structurelles qui demeurent nécessaires pour stabiliser complètement le pays.

Monsieur le Président,

Le Haut Représentant a, pour sa part, saisi l'occasion pour mettre en relief la reconnaissance et la gratitude du peuple de Bosnie-Herzégovine pour l'implication de l'Espagne et les efforts que nous avons déployés dans ce pays. De fait, la place principale de

Mostar a été baptisée « Place d'Espagne » et abrite un monument à la mémoire des 22 soldats espagnols qui y sont morts en service.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance du Conseil permanent de ce jour.

Merci.

---

1006<sup>e</sup> séance plénière  
Journal n° 1006 du CP, point 5 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1126**  
**RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**  
**ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR**

Le Conseil permanent,

Agissant conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier qu'il a approuvé le 27 juin 1996 (DOC.PC/1/96), en particulier de l'article 7.05 et de l'alinéa e) de l'article 8.06, ainsi que de l'alinéa b) de la cinquième étape de sa Décision n° 553 sur le processus d'élaboration du budget unifié de l'OSCE,

Réaffirmant l'importance d'une pleine transparence et responsabilité dans le fonctionnement de l'OSCE et se félicitant que l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public ait été menée à bonne fin par le Secrétariat,

Prenant note du rapport financier et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que du rapport du Vérificateur extérieur (PC.ACMF/21/14 du 19 juin 2014),

Exprimant sa gratitude au Vérificateur extérieur, la Cour fédérale des comptes allemande, pour le travail effectué,

Prenant note de l'opinion d'audit non assortie d'observations sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013,

1. Accepte le rapport financier et les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
2. Prie le Secrétaire général d'établir un plan de travail pour assurer le suivi des recommandations formulées par le Vérificateur extérieur dans son rapport pour 2013 et de le présenter au Comité consultatif de gestion et finances le 31 octobre 2014 au plus tard. Prie en outre le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé, par l'intermédiaire du Comité consultatif de gestion et finances, de la mise en œuvre de ce plan, en tenant compte des orientations fournies par ledit Comité.